

# Étude d'incidences sur l'environnement

*Projet d'exploitation d'un site destiné à la pratique de la moto tout terrain à Courcelles*

**Réunion d'information  
préalable du public**

**9 octobre 2023**

# 1. Présentation du bureau d'études

## BUREAU D'ÉTUDES



Rue des Combattants 96  
1301 Bierges  
010 430 110

Rue Royale 55  
1000 Bruxelles  
02 655 86 50

[www.ariesconsultants.be](http://www.ariesconsultants.be)  
[info@ariesconsultants.be](mailto:info@ariesconsultants.be)

- Une **cinquantaine de collaborateurs scientifiques** permanents spécialisés dans les différents domaines de l'environnement.
- Bureau d'études **indépendant** fondé en 1989.
- **Agréé** par la Direction Générale Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3).

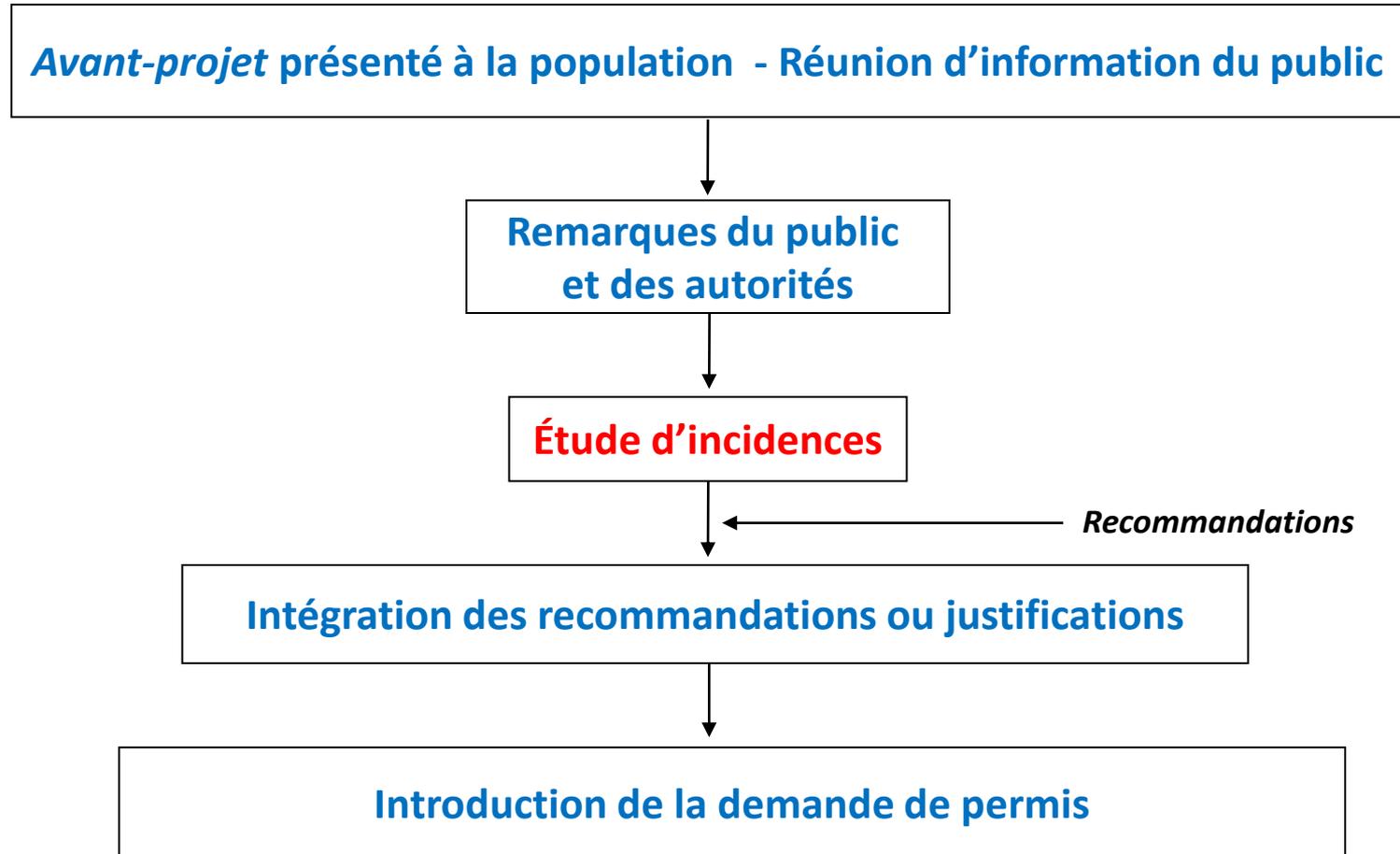
## 2. Procédure EIE et permis

### LA RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE DU PUBLIC

- La **réunion d'information préalable du public (RIP)** marque le début de la procédure administrative de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE).
- La réunion a **deux objectifs** :
  - Permettre **au demandeur** de présenter son projet soumis à étude d'incidences.
  - Permettre **au public** :
    - de s'informer sur le projet présenté.
    - d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet.
    - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences.
    - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur.

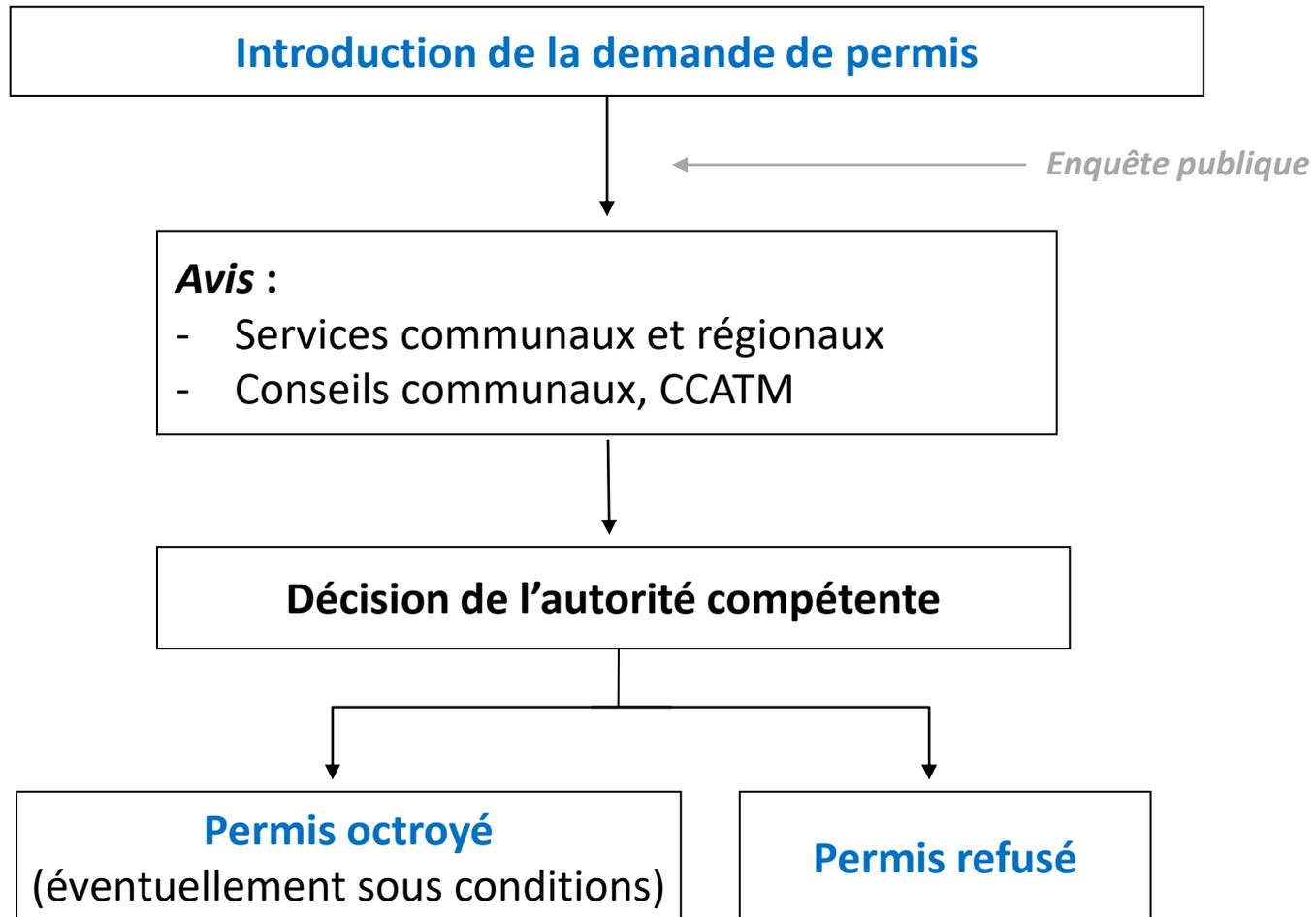
## 2. Procédure EIE et permis

### ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)



## 2. Procédure EIE et permis

### DEMANDE DE PERMIS



## 2. Procédure EIE et permis

# QUAND FAUT-IL UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

### Code de l'environnement :

Article D.62. § 1er. « *Toute demande de permis comporte soit une notice d'évaluation des incidences, soit une **étude d'incidences sur l'environnement*** »

Art. D.64. § 2. « *Le Gouvernement arrête la liste des projets qui, en raison de leur nature, de leurs dimensions ou de leur localisation, sont soumis à l'évaluation des incidences sur l'environnement, compte tenu des critères de sélection pertinents visés à l'annexe III.* »

### ➔ Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002

(Annexe 1: Liste des projets soumis à EIE et des installations et activités classées)

- ✓ **Rubrique 92.61.10.02.** *Circuits ou terrains de « sports moteurs » :*
  - *Epreuves de vitesse ou d'adresse, essais, entraînements ou usage récréatif de véhicules automoteurs mus par un moteur à combustion interne, y compris les prototypes, les véhicules à usage exclusivement récréatif et les motos neige, lorsque les circuits ou terrains ne sont pas situés complètement sur la voie publique*
  - *Etablissements où il est organisé plus d'une activité par an ou dont la durée de l'activité dépasse 3 jours consécutifs, entraînements y compris*

# 3. Étude d'incidences sur l'environnement

## OBJECTIFS

- **Objectifs** de l'étude d'incidences :
  - > Analyser scientifiquement les **effets du projet sur l'environnement** et le cadre de vie.
  - > Proposer des **recommandations** et **alternatives** pour supprimer, réduire ou compenser les incidences du projet.
  
- **L'étude d'incidences** est un :
  - > **Outil d'information** pour le public.
  - > **Outil d'aide à la décision** pour les autorités.

# 3. Étude d'incidences sur l'environnement

## OBJECTIFS

- **Contenu** de l'étude d'incidences :
  - > Description de la situation existante, y compris le cadre réglementaire
  - > Description du projet
  - > Analyse des incidences du projet
  - > Conclusions et réponses aux questions des riverains
  
- **Documents** constituant l'étude d'incidences :
  - > Rapport final
  - > Cartographie
  - > Résumé non technique (RNT)
  - > Annexes techniques

# 3. Etude d'incidences sur l'environnement

## THEMATIQUES ANALYSEES

- ✓ Les **aspects socio-économiques** : Intégration dans le voisinage, emploi, santé et sécurité
- ✓ La **mobilité** : Flux générés, stationnement et sécurité des déplacements
- ✓ Le **sol**, le **sous-sol** et les **eaux souterraines**: Risques de pollution du sol et des eaux souterraines, mesures de gestion,...
- ✓ L'**eau** : Gestion des eaux pluviales, gestion des eaux usées, impacts sur le réseau existant et le milieu naturel
- ✓ La **faune et la flore** : Présence de milieux / espèces protégées, mesures de gestion et impacts sur les milieux naturels
- ✓ Le **bruit** et les **vibrations** : Sources de bruit et respect des normes
- ✓ L'**énergie** : Energies utilisées, niveaux de performances énergétiques
- ✓ La **qualité de l'air**, le **climat** et les **odeurs** : Rejets atmosphériques, émission de poussières et d'odeurs?

# Où envoyer vos remarques ?

---



- Par **oral**, ce soir

OU

- Par **écrit**, jusqu'au **24 octobre 2023** en indiquant votre nom et la dénomination du projet :

> À l'attention de la **Collège communal de Courcelles:**

Rue Jean Jaurès, 2  
6180 COURCELLES  
[urbanisme@courcelles.be](mailto:urbanisme@courcelles.be)